

■ **Archimi Transports**, à Montreux, en faillite (FOSC du 25.04.2003, p. 10). La procédure de faillite étant clôturée, la raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.  
Journal no 11962 du 12.12.2003  
(02036862 / CH-550.1.030.633-7)